



CSE:CDPR

Ressources Cerro de Pasco annonce la clôture d'une deuxième tranche de 1 M\$ d'un placement privé et présente une mise à jour sur le projet Quiulacocha.

MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA — (27 avril 2021) Ressources Cerro de Pasco inc. (CSE: CDPR) (OTCPK : GPPRF) (FRA: N8HP) (« CDPR » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a clôturé une deuxième tranche de son placement privé sans intermédiaire annoncé précédemment (le « **Placement** »). Dans le cadre de la clôture de la tranche initiale, la Société a émis 3 022 128 unités (chaque, une « unité ») au prix de 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 1 057 745 \$.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « **Action** ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription complet, un « **Bon de souscription** »). Chaque bon de souscription confère à son porteur de souscrire à une (1) action additionnelle à un prix d'exercice de 0,50 \$ l'action pendant une période de 24 mois à compter de la date d'émission. Le produit net de ce placement servira aux fonds de roulement ainsi qu'à l'initiation du projet de retraitement des résidus de Quiulacocha de la Société au Pérou.

Mise à jour corporative sur l'installation de stockage de résidus de Quiulacocha

Conformément aux exigences relatives à la préparation d'une déclaration d'impact sur l'environnement (DIA) pour l'exploration de l'installation de stockage de résidus (TSF) de Quiulacocha, le 18 avril 2021, CDPR a tenu avec succès un atelier participatif avec la communauté locale de Quiulacocha et les autorités. L'atelier a été présidé par le ministère de l'Énergie et des Mines. En raison de la pandémie, l'atelier s'est déroulé à l'aide d'une plateforme de conférence virtuelle sur Internet, transmis en direct sur la radio régionale et diffusée simultanément sur le portail Internet et la page Facebook de la station radio régionale.

Les membres du comité général de l'atelier, ainsi que le président de la communauté de Quiulacocha et le maire de Quiulacocha ont exprimé leur intérêt et leur soutien au programme d'exploration des résidus. Au cours de l'atelier, CDPR et son consultant, Yaku Consultores SAC, ont répondu à plus de 80 questions et commentaires de la communauté de Quiulacocha, des autorités et du grand public. L'atelier diffusé sur Facebook a été vu plus de 9 500 fois.

Le 19 avril 2021, CDPR a reçu le procès-verbal officiel de l'atelier de la part de la direction de l'environnement du ministère (DGAAM). Maintenant que cette étape importante a été franchie, CDPR s'efforce de compléter la DIA et de présenter le document pour examen et approbation par le ministère de l'Énergie et des Mines vers la fin du mois d'avril 2021.

La DIA fournit les détails et les coordonnées du programme de forage de 40 trous que CDPR a l'intention de réaliser dans le TSF de Quiulacocha, dans les limites de sa concession El Metalurgista. On estime que le TSF de Quiulacocha contient environ 70 millions de tonnes de matériaux contenant de l'argent, du zinc, du plomb, du cuivre, de l'or et d'autres métaux stratégiques récupérables, tel que décrit dans le communiqué de presse du 7 avril 2021.

CDPR continue de maintenir son acceptation sociale avec la communauté de Quiulacocha et a déjà entamé des discussions pour prolonger son accord de droits de surface obtenu en 2019 (se référer au communiqué de presse de la société en date du 17 octobre 2019).

À propos du financement

La Société aura le droit d'accélérer l'expiration des bons de souscription 30 jours suivant la date à laquelle un avis sera fourni au porteur dans le cas où le cours moyen pondéré des actions à la Bourse des valeurs canadiennes est supérieur à 1,00 \$ l'action pendant une période de vingt (20) jours de bourse consécutifs en tout temps avant l'expiration des bons de souscription.

Dans le cadre de la clôture de la deuxième tranche du placement, la Société a versé des honoraires d'intermédiation à des tiers sans lien de dépendance d'un montant de 60 602,50 \$ qui ont aidé la Société en introduisant des souscripteurs dans le placement. La Société peut verser des honoraires d'intermédiation additionnels pour les tranches subséquentes du placement.

La Société prévoit de clôturer une tranche subséquente du placement au plus tard le 30 avril 2021.

Tous les titres émis dans le cadre de la clôture de la seconde initiale de l'émission seront assujettis à une période de retenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui expireront quatre mois plus un jour à compter de la date de clôture de l'émission.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la United States Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « **U.S. Securities Act** »), ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne américaine (telle que définie dans le Règlement S de la U.S. Securities Act) ou pour son compte ou à son profit, à moins d'être enregistrés en vertu de la U.S. Securities Act et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables ou qu'une dispense d'enregistrement soit disponible.

À propos de Ressources Cerro de Pasco

Ressources Cerro de Pasco inc. est une entreprise de gestion des ressources qui met l'accent sur l'application de la technologie la plus récente pour la production de métaux de base par le traitement et le retraitement de toutes les ressources matérielles et les décharges et de tous les résidus et les déchets miniers à Cerro de Pasco, au Pérou. Notre ambition est d'assurer la prospérité économique à long terme. Notre ambition est de restaurer la durabilité à long terme de l'activité minière dans la région de Cerro de Pasco, en harmonie avec une population locale saine et motivée. Notre équipe met à contribution une expérience directe et des idées qui reposent sur des solutions innovantes et une approche holistique, visant à créer de nombreuses possibilités dans une économie circulaire.

Déclarations prospectives et exclusion de responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent communiqué peuvent constituer une « information prospective » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En règle générale, les informations prospectives peuvent être identifiées à l'aide d'une terminologie prospective, telle que « planifie », « vise », « s'attend à », « projette », « à l'intention », « anticipe », « estime », « pourraient », « devraient », « probable », ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations spécifiant que certains actes, événements ou résultats « pourraient », « devraient » se produire, « se produiront » ou « seront atteints » ou autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs, incluant les projections de la direction de CDPR à l'égard de la réalisation de la Transaction ainsi que les opportunités d'expansion et de croissance des opérations de CDPR, sont basés sur les estimations de CDPR et sont sujets à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de CDPR soient considérablement différents de ceux exprimés de façon explicite ou implicite par de telles déclarations prospectives ou informations prospectives. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des facteurs commerciaux et économiques et à des incertitudes, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces énoncés prospectifs, y compris les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque énoncés dans les documents publics de CDPR, sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com. Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives et aux informations prospectives. Bien que CDPR estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs sont raisonnables, et l'on ne devrait pas se fier indûment à ces déclarations, sauf si une loi applicable l'exige, CDPR décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre de ces déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Renseignements : Guy Goulet, président et chef de la direction, Téléphone : 1 579 476-7000, Cellulaire : 1 514 294-7000, ggoulet@pascoresources.com